



## DELEGATION DE SIGNATURE

RES-OMR-FDF

Le Directeur Général de l'Agence française de développement ;

Vu les articles R. 516-3 à R. 516-20 du code monétaire et financier, relatifs aux statuts de l'Agence française de développement, notamment son article R. 516-12 ;

Vu le décret du 3 juin 2010 portant nomination à l'Agence française de développement, publié au Journal Officiel de la République Française, en date du 4 juin 2010 ;

Vu la décision du 23 février 2011 relative à la publication des décisions portant délégation au sein de l'Agence française de développement, publiée au Bulletin officiel du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et du ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État - N°3 8 – janvier-février 2011, page 123 ;

Vu la décision du 8 mars 2011 relative au dispositif de délégation au sein de l'Agence française de développement ;

### DECIDE :

#### Article 1 :

Délégation est donnée à Monsieur Hervé BOUGAULT, Directeur de l'agence de Fort-de-France de l'AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT (ci-après « AFD »), dans le cadre des attributions territoriales et matérielles des agences décrites dans le recueil d'organisation de l'AFD, à l'effet de signer, au nom du Directeur Général :

- l'accord de partenariat transnational « *Géothermie Caraïbe Phase II* » devant être conclu entre l'AFD, d'une part, et la région Guadeloupe, la région Martinique, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise d'ouvrage, le Bureau de recherches géologiques et minières, la Dominique, la Caisse des dépôts et consignations, Electricité de Strasbourg, d'autre part ;
- la convention n° CR/12 – Cofinancement Interreg IV Espace Caraïbes relative à l'opération « *Géothermie Caraïbe Phase II* » devant être conclue entre l'AFD, d'une part, et la région Guadeloupe, d'autre part.

#### Article 2 :

La présente décision entre en vigueur le lendemain de sa publication sur le site Internet de l'AFD, conformément à l'article 2 de la décision relative à la publication des décisions portant délégation au sein de l'Agence française de développement.

Fait à Paris, le 11 septembre 2012  
En deux exemplaires originaux

**Le Directeur Général**

Dov ZERAH